

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15000 € x le nombre de logements)	25% du montant des travaux (avec un maximum de 3 750 € x le nombre de logements)
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)	30% du montant de la prestation (un maximum de 180 € x le nombre de logements et un minimum de 900 € d'aide / copropriété)
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € x le nombre de logements
Bonus Bâtiment Basse Consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € x le nombre de logements
POUR LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES Abondement par l'Anah (non cumulable avec les CEE)	3000 € x le nombre de logement si la copropriété : <ul style="list-style-type: none"> • présente un taux d'impayé supérieur à 8% • ou est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
POUR LES AUTRES COPROPRIÉTÉS Aide complémentaire	Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2000 € x le nombre de logements